

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS COHERIS

Prix de l'Offre : 2,27 € par action (2,30 € avant détachement du dividende) / Clôture de l'Offre : 9 octobre 2019



ACTIONNAIRES DE COHERIS

*apportez vos titres à
l'offre publique d'achat de
Chapsvision avant le 9 octobre.*



- > Une opération amicale dont le conseil d'administration de Coheris a confirmé **l'intérêt pour la société, ses actionnaires et ses salariés**
- > Un prix de 2,27 € par action (2,30 € avant détachement du dividende) **soit une prime de 27%** sur la moyenne des cours pondérés par les volumes des 3 derniers mois précédant l'annonce du projet d'Offre
- > **Une liquidité immédiate et intégrale** sur vos titres

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

L'offre publique d'achat volontaire initiée par ChapsVision sur les actions Coheris, déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers, est ouverte depuis le 5 septembre 2019. La clôture de l'Offre interviendra le 9 octobre 2019⁽¹⁾.

Cette opération amicale représente pour les actionnaires une opportunité à plusieurs titres.

Tout d'abord, le prix proposé, à 2,27 € par action (2,30 € avant détachement du dividende), fait ressortir **une prime significative de 27%** sur la moyenne des cours pondérés par les volumes des 3 derniers mois précédant l'annonce du projet d'Offre. Ce prix a été jugé équitable par l'expert indépendant mandaté par le conseil d'administration de Coheris.

Au-delà de la prime, l'Offre permet également à l'ensemble des actionnaires de Coheris de bénéficier d'**une liquidité immédiate pour l'intégralité de leur participation** sur un titre aux volumes d'échanges historiquement faibles.

Le conseil d'administration, considérant que **l'Offre est réalisée dans l'intérêt de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés**, a émis, à l'unanimité de ses membres ayant pris part au vote, un avis favorable à l'Offre, et recommande aux actionnaires de Coheris d'apporter leurs actions à l'Offre.

Je profite de cette lettre pour vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée en nous accompagnant durant toutes ces années. Cette confiance, associée à l'engagement sans faille de nos collaborateurs, a été décisive dans le développement de Coheris.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher actionnaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(1) Conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général de l'AMF, dans l'hypothèse où, à l'issue de l'Offre, le seuil de caducité serait atteint, l'Offre serait automatiquement réouverte au plus tard dans les dix jours de négociation suivant la publication du résultat définitif de l'Offre.

COMMENT APPORTER VOS TITRES À L'OFFRE ?

1

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU PORTEUR OU AU NOMINATIF ADMINISTRÉ

Vous devez vous rapprocher de votre intermédiaire financier et lui donner instruction d'apporter vos actions à l'Offre, sur la base du modèle de document qui vous a été ou vous sera remis par cet intermédiaire et que vous devrez compléter et signer.

Votre ordre d'apport devra lui parvenir en amont de la date de clôture de l'Offre le 9 octobre 2019 pour pouvoir être exécuté au plus tard à cette date (généralement au plus tard 2 jours ouvrés en amont, **soit le 7 octobre 2019**).

Vous êtes en tout état de cause invité à vous rapprocher de votre intermédiaire financier dès que possible pour vérifier si un délai plus court vous est applicable.

2

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU NOMINATIF PUR

Vous avez dû recevoir de la part du teneur de compte-titres nominatif de la Société, CACEIS CORPORATE TRUST (Service OST Registre, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9 – fax : +33 1 49 08 05 89) un formulaire d'instruction d'apport à l'Offre que vous devrez compléter, signer et retourner à CACEIS CORPORATE TRUST **avant le 7 octobre 2019 à 12h**, par courrier ou fax.

Si vous ne l'avez pas encore reçu, vous devez les contacter pour obtenir ce formulaire.

Pour plus d'informations sur la procédure d'apport à l'Offre, vous pouvez consulter la section 2.6 « Procédure d'apport à l'Offre » et la section 2.7 « Calendrier indicatif de l'Offre » de la note d'information.

Les ordres d'apport à l'Offre pourront être révoqués à tout moment et jusque, et y compris, le jour de la clôture de l'Offre. Après cette date, ces ordres d'apport à l'Offre deviendront irrévocables.

Pour mémoire, les actions apportées à l'Offre devront être librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement ou toute autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit restreignant le libre transfert de leur propriété.

La note d'information de ChapsVision visée en date du 3 septembre 2019 par l'AMF (n°19-418), la note en réponse de Coheris visée en date du 3 septembre 2019 par l'AMF (n°19-419) ainsi que les documents « Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables » de ChapsVision et de Coheris, déposés le 3 septembre 2019, sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org), de ChapsVision (www.chapsvision.com) et de Coheris (www.coheris.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de ChapsVision (18, avenue Mozart, 75016 Paris), d'Invest Securities (73, boulevard Haussmann, 75008 Paris) et de Coheris (4, rue du Port aux Vins, 92150 Suresnes).

ATTENTION,
LA CLÔTURE DE
L'OFFRE EST FIXÉE
AU 9 OCTOBRE.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?



01 56 88 11 18, de 9h à 18h,
du lundi au vendredi



opacoheris@actifin.fr